H. 1839

ADVERTISSEMENT SVR LA FAVLSETE DE plusieurs mensonges semez par les Rebelles.

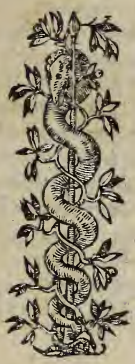

A PARIS, M. D. LXIII.

Chez Guillaume Morel imprimeur du Roy nostre Sire.

THE NEWBERRY LIBRARY

C 55
F
39
.32 C
1562 2d

PAR priuilege du Roy il eſt defendu a tous imprimeurs & libraires quels qu'ils ſoyent en ce Royaume, de n'imprimer, ne faire imprimer aucuns des liures qui auroyẽt premierement eſté imprimez & mis en lumiere par Guillaume Morel imprimeur et libraire dudict ſeigneur es lettres Grecques: ou par luy notablement corrigez & emendez, en quelque langue que ce ſoit: ne ſi ailleurs eſtoyent imprimez, iceux vendre ne diſtribuer, de cinq ans prochainemẽt ſuyuants apres ladicte impreſſion premiere, ou de deux ans apres l'impreſſion deſdicts liures corrigez, ſur peine de confiſcation deſdicts liures & d'amende arbitraire, comme appert par les lettres de ce, données à ſainct Germain en Laye, l'vnzieſme iour de Iuillet mil cinq cens cinquante cinq, ſignées par le Roy. Clauſe. & ſellées du grand ſeel dudict ſeigneur, verifiées & publiées par le preuoſt de Paris ou ſon lieutenant, le vingtneufieſme de Iuillet oudict an.

Confirmé par le feu Roy Francoys dernier decedé, par lettres données à Bloys, le dixhuictieſme de Ianuier, mil cinq cens cinquanteneuf. Et par le Roy Charles à preſent regnant, par la declaration en forme d'edict, qu'il en a faict à ceſte fin publier à Paris.

52-789

ADVERTISSEMENT
SVR LA FAVLSETE
de plusieurs mensonges semez par les Rebelles.

IL Y A plus de seize cens ans que Cesar, ce grād capitaine Romain, estant en ces païs escriuit, que la nature du peuple Gaulois, estoit fort subiecte à croire de legier, pour estre incōtinent esmeu & transporté par vn faulx bruit. Or comme iadis il a esté bien dict par vn sage personnage, que ne croire pas de legier, estoit le commēcement & fondemēt de sageſſe : aussi fut il escript par vn autre de plus grāde auctorité, que neantmoins

credulité estoit vne faulte, laquel le ayseement surprent les meil-leures natures. car elle prouient d'vne simplicité, laquelle ne scait pas biẽ que c'est que de menson-ge. Mais comme ce vice n'a nul-le malice, aussi d'autrepart la faul seté des mẽteurs & abuseurs n'a nulle religion, & ne peult estre sans vn esperit maling & dange-reux: de sorte, que non sans cau-se iadis les Perses, peuples nobles & genereux, iugeoient que men tir, estoit vn crime enorme & ca-pital. Et ne fault pas doubter, que si les anciens Gaulois, pour estre simples, estoient legiers à croire, aussi pour estre droicts & amateurs de verité, haïssoiẽt fort les abuseurs & mensongers. Et

telle ſemble auſſi auoir eſté la noble nature des Frãcois, anceſtres de nos Princes. Mais que dirons nous maintenant de la Frãce, en laquelle les hõmes ne ſont ny ſots, ny groſſiers, & neantmoins nous voions vne multitude tellement enſorcelée de faulx bruits, qu'elle ne ſemble que prẽdre plaiſir à exalter les mẽteurs, à donner credit à leur audace & impudence? Que pouuons nous dire autre choſe, ſinon que nous ſommes tombez en vn tẽps malheureux, auquel vn faulx maſqué, ou plus-toſt vn trop maigre tiltre de Religion mal reformée, a tellement creué les yeulx & embrouillé la ceruelle de pluſieurs, qu'õ ne diſcerne plus riẽ, & qu'au

premier ſifflet d'vn harangueur incongnu, comme ſ'il auoit ſonné le tabourin & la trompette, lon ſe gecte en cãpaigne contre ſon Prince, ſang, & païs: & n'eſt on plus diſpoſé, ſinon à humer les plus ſauluages fables, que vn moqueur ſeditieux pourra mettre en auant, pour ſur cela nous faire oublier tout ce que dieu & nature nous recommandent: & au reſte nous perſuader incontinẽt & faire à croire, que veſsies ſont lanternes, principalement quãd c'eſt pour diffamer autruy? car c'eſt ce à quoy pluſieurs prẽnent plus de plaiſir.

Parquoy nous voyõs maintenant vn tas de libelles diffamatoires, par leſquels les pl⁹ excel-

lens perſonnages, Princes & Seigneurs, ſont vilainement oultragez, auoir cours ſans contredict, encores qu'ils ſoient farcis de fables & tiſſus d'horribles menſonges: cõme ce iourd'huy vingtieſme de May, en vne honorable compaignie ou i'eſtoie, en a eſté apporté vn ſouuerain & dernier, duquel l'aucteur ne ſ'eſt oſé nõmer, mais il a bien oſé nommer ſon liuret fabuleux, L'HISTOIRE de ce qui ſ'eſt faict en Frãce depuis ſix ou ſept mois. qui ſemble vn dernier amas des beaulx cõptes de nos nouueaulx Reformateurs, & vn sõmaire de leurs redictes, qui preſchét ſans fin & ſans ceſſe, pour eſmouuoir le peuple contre quelques Princes &

Seigneurs, cõtre leſquels ils ſont tellement acharnez, qu'ils en eſcument de rage.

Ce liuret fut leu en la compaignie que i'ay dicte, ou il ſe trouua vn perſonnage d'honneur & de bon iugemẽt, ſans auſſi eſtre partial, qui ne ſe peut contenir d'en dire ſon aduis, diſant en premier lieu, que lon ſe pourroit eſmerueiller, la patience deſdicts Seigneurs, ainſi diffamez, iniuriez & picquez en toute extremité, eſtre neantmoins ſi magnanime, que de n'auoir encores voulu reſpondre à tant de vilaines calomnies. Mais qu'ils eſtoient plus accouſtumez de bien faire, que de bien dire, & au reſte qu'ils eſtoient ſages & attrẽpez pour ne ſe laiſſer

tranſ-

transporter aux abbois de quelque canaille,& par-ensemble tel lemẽt affectionnez au seruice du Roy,& repos du public, que iamais ils ne prefereront la vẽgeance de leur iniure particuliere,encores qu'ils resentent bien les esguillons, par lesquels ces mesdisans ne taschent que à les mettre aux chãps. Sur cela,il remonstra par beaucoup d'exemples antiques, que la generosité d'vne nature noble,a bien accoustumé d'ainsi attremper ses passions. Et nous dist de grãdes raisons,pour lesquelles les Seigneurs, d'ont il est maintenant question,ne font encores en leur particulier, aucũ bruit de ce tort qu'on leur faict. toutesfoys,à fin que leur silence

ne ſemble eſtre quelque cõſentement, qu'ils entendent bien en temps & lieu ſe iuſtifier, & deſmentir toutes ces detractiõs, mõſtrans cõme au doigt toute leur faulſeté, encores que le temps de ſoymeſme la deſcouure aſſes to⁹ les iours. Et que à ces fins lon eſtoit apres à recueillir & dreſſer vne hiſtoire entiere & veritable, en laquelle par le menu ſoit éregiſtré & declaré tout ce qui ſ'eſt faict depuis quelque tẽps, de ces differents, & laquelle en ſa ſimplicité ſuffira pour cõgnoiſtre le droict ou le tort des parties. Ce pendant, que c'eſtoit le debuoir de tous hommes vertueux & amateurs de verité, de rembarrer quelquefois le cours de ces faulx

bruits & mẽſonges, par leſquels pour ce peu de temps les ignorãs ſont abuſez, pour eſtre tranſportez en vn gouffre d'erreur, & ſeruir aux malings & ſeditieux.

Qui a eſté l'occaſion, qui me a eſmeu de recueillir le ſommaire de ce que ledict perſonnage reſpondit au liuret ſuſdict : pour le communiquer aux autres, ce pẽdant qu'iceluy plus amplement le couchera par eſcript.

Or d'entrée il proteſta qu'l nẽtendoit pas parler des ſimples abuſez par l'artifice des trõpeurs, & autrement menez de quelque bonne intẽtion, comme il diſoit ne doubter pas que pluſieurs sõt de bonne volonté, qui ſont mal informez : mais que il reſpõdoit

seulement aux imposteurs semblables à celuy qui pourroit estre l'aucteur dudict liuret. Et sur cela il remonstra en premier lieu que c'est que d'histoire, pour à bon droict auoir ce nom: & combien les Anciens ont esté soingneux de la garder en sa verité, comme chose saincte & sacrée, & que d'autant plus les faulsaires d'auiourd'huy, cõme sacrileges, nous doibuent estre en execration & detestation.

Pour venir au principal, il disoit que lon pouuoit bien veoir, quelle passion les mouuoit & pousſoit de poursuyure ainsi & auec vn tel amas d'iniures, les Princes & Seigneurs, lesquels ils scauent estre contraires à leurs

desſeins & entrepriſes nouuelles, voire pour ny eſpargner ny le Roy de Nauarre, ny autre Prince du ſang, duquel ils ne peuuent iouir à leur plaiſir. Que c'eſtoit vne audace eſtrãge & de dangereuſe conſequence. Que la loy pardonnoit bien à ceulx qui meſdiſoiẽt des Princes, mais que c'eſtoit pour n'enflamber les Roys & Empereurs à vengeance, de laquelle le deſir & pourchas ſeroit indigne de leurs maieſtez, ſans autrement empeſcher le cours ordinaire de iuſtice. Mais que au iourdhuy il falloit ſ'oppoſer à ces ſouffletz de ſedition, & reprimer ces boutefeux.

Il diſoit que toute leur maledicence contre les ſeigneurs, qu'ils

veulent iniurier & diffamer, ſemblоit reuenir à quatre ou cinq poincts principaulx, c'eſt qu'elle crie & ne ceſſe de crier, Qu'ils ont les premiers pris les armes, pour troubler le repos de ce royaulme. Quils contreuiẽnent aux edicts du Roy ſur le faict de la religion. Qu'ils tiennent le Roy & la Royne en priſon ou captiuité. Qu'ils veulent vſurper la couró-ne, & debouter la Royne de ſon gouuernement, adiouſtãs au reſte, beaucoup de ſemblables iniures, toutes de meſme grace. Sur cela il diſoit, Que ſi pour le faire court, on leur reſpondoit en vn mot, Quils impoſent aux autres tout ce qu'ils font & veulent faire, ce ſeroit vne reſpõſe ſuffiſan-

te & peremptoire. Que c'eſtoit bien vn artifice de Rhetorique, quand vn accuſateur obiecte à autruy en premier lieu, & comme par anticipation, tout ce qu'il ſcait que on luy pourroit obiecter. Mais que au cas de preſent, vne telle charge & deſcharge auoit trop peu de couleur.

ET quant au premier poinct ou ils diſẽt que leſdicts ſeigneurs ſe ſont armez les premiers, reſpõdoit, Que cela eſtoit notoiremẽt faulx, s'ils veulent dire, Qu'ils ſe ſoient armez en la maniere que ces braues reformateurs õt faict & font de plus en plus. Mais qu'il ſeroit à deſirer, que les Princes et Seigneurs, qui ſont & demeurẽt au ſeruice du Roy, euſſent eſté

armez pluſtoſt, pour empeſcher de bonne heure, comme il apartenoit, les dangereuſes entrepriſes, rebellions, & ſeditions, qui troublent maintenant tout ce Royaulme. Que ſi ainſi euſt eſte faict, nous ne ſeriõs pas en la peine en laquelle nous ſommes, & le Royaulme ne fuſt tombé en ce deſordre & confuſion. Mais que leur patience, moderation & bõté ordinaire auoit penſé & eſperé d'y obuier par vn moyen plus doulx & gratieux, comme les ſages & anciens ont touſiours dict, Qu'il falloit experimenter toute choſe, deuãt que de venir aux armes. Cependant que l'audace des autres eſtoit augmentée ſi auant, que meſmes ils auoiẽt bien

oſé

osé entrer par force en vne maison du Roy de Nauarre, pour luy rauir ses armes, & s'en faire forts contre luy-mesme, & que nõ seulement ils osoient s'armer hostilement, mais aussi faire auecques les armes, ce que les ennemis ne feroient en guerre ouuerte: & que des le temps de leur tumulte d'Amboise, elle auoit bien monstré qu'elle scauoit mieulx que c'estoit de telle entreprise, que de religion: de sorte, que si on veult scauoir ceulx qui ont premierement pris les armes, qu'il ne fault que congnoistre les auctеurs dudict tumulte d'Amboise. Et que ce sont les mesmes qui au iour d'huy se sont armez contre l'auctorité du Roy, continuãs

leur premier train, encores que peu apres ledict tumulte, l'Admiral en l'assemblée de Fontainebleau presenta au Roy & son cõseil, vne requeste au nom de plusieurs qui sont auiourdhuy de la mesme faction, par laquelle requeste il estoit dict que les entrepreneurs d'Amboise, estoient Libertins & Atheistes, & que le Roy auoit vsé de trop grãd doulceur enuers eulx. Ainsi que par leur confession propre, lon pouuoit entendre ce qu'il falloit iuger de ces gens de bien. Au reste, qu'ils semblent maintenant se mocquer de la patience des seigneurs qu'ils accusent, quand ils parlẽt de leurs armes & armées, & qu'ils pensent plus-tost que ce

soit vne nonchallance, lascheté ou couardise, quand ils voiét que iceux, ia soit qu'ils aient le commandement du Roy, toutesfois delaient & different encores à desgainer à bon escient, nonobstant qu'ils soient prouoquez, piquez, & assaillis iusques au bout, & que tout le monde s'esmerueille, qu'ils ne laissent pourtant de soliciter vn accord gracieux, & offrir à ces fins toutes les plus hõnestes conditions que lon pourroit desirer. Parquoy c'estoit vne moquerie par trop indigne, de dire, qu'ils auroient les premiers pris les armes pour troubler ce Royaulme, pour la defense duquel ils ont tousiours exposé leurs corps & vies, & le feront

iuſques à la fin.

Qu'il ya autant d'apparence de verité en ce que nos harangueurs babillent, Que tout eſtoit en grand paix & repos, meſmement icy, pour le faict de la religion, quand ce Duc & ſeigneur, auquel ils en veulent le plus, arriua à Paris pour aller trouuer le Roy qui l'auoit mandé. Qu'il ſuffiſoit de reſpondre ce que vne bonne femme auoit dict quant à la vanterie ſuſdicte du repos, que ſi les hommes ne la deſmẽtoient, les pierres de la ville s'eſleueroiẽt pour la contredire : & que du moins le paué des rues, qui a eſté tout l'hyuer dernier quaſi couuert de trouppes armées, allans en bataille à leurs aſſemblées, &

par lequel ſouuẽt a coulé le ſang des rencontrez, crieroit que ces mẽteurs ſont des moqueurs plus puants que la bouë de la ville.

Quant au faict & accident de Vaſſy, que ces reformateurs ne ceſſent de preſcher, que le Seigneur, qui en eſt le plus marry & deſplaiſant, & lequel neãtmoins en eſt pourſuyuy par ces meſdiſans, en a eſcript en ſomme, aſſez pour ſa iuſtification & deſcharge, ce pendant qu'il eſt apres pour le faire verifier en la Cour de Parlement: & que du moins cela debuoit ſuffir, pour en attendre la declaration de la Cour.

Quant au ſecond poinct, auquel ils preſchent leur grande obeiſſance, & accuſent leſdicts ſei-

gneurs de cõtreuenir aux Edicts du Roy sur le faict de la religion, il disoit, que c'estoit vne mocquerie redoublée. Qu'il est plus que notoire, que ces Reformateurs n'ont iamais faict autre mestier depuis quarante ans, que de fouler aux pieds tous les Edicts de nos Roys touchans la religion. Que s'ils disent ne les auoir trouuez à leur gré, qu'ils ne doibuent pas se vanter d'y obeïr. Que sans aller plus loing, lon scait qu'il n'y eut iamais edict plus solennel ne plus autentique, ny faict & passé par plus longue & meure deliberation, par l'aduis & consentement des Princes, Conseillers & Officiers souuerains, que celuy du mois de Iuillet dernier. Et tou

tesfois lon ſcait auſſi, que incontinent qu'il fut publié, il fut brauement enfreinct par ces bons enfans d'obedience. Et encores qu'ils alleguẽt l'autre edict faict par prouiſion au mois de Iãuier, & en font tant de mines, toutesfois que la preface meſme d'iceluy porte teſmoignage commẽt il a eſté forcé: & qu'il appert au ſurplus que ces bons Cenſeurs n'ont iamais obſerué les conditions d'iceluy, ayãs neantmoins preſché au milieu de pluſieurs vilies: n'ayans rendu les temples occupez: ne s'eſtans deſiſtez ou de porter armes, ou de faire collectes & leuées d'argent, ou d'enroollergés: ou d'inuectiuer contre les ceremonies receues & ob-

ſeruées en ce Royaulme. Et que toutesfois ce ſont les conditions dudict edict, qu'ils auoient iuré de garder. Que ſi dauantage on regarde ce qu'ils ont faict depuis deux ou trois mois, & font encores de plus en plus, voire contre les cõditions de leur propre aſſociatiõ, que c'eſt vne barbarie contre toute religiõ, droict, loy, raiſõ, & humanité. Que la deſolatiõ de la pauure Frãce, & la ruine de ce noble Royaulme, en portera ſuffiſãt teſmoignage à toute la poſterité, & par-enſemble teſtifiera de uãt Dieu & ſes Anges, & tous les hõmes de la terre, qu'elle a eſté & eſt la religiõ & le but de ces reformateurs maſquez & armez par-enſemble, & combiẽ en eſt grãd

le

le ſcandale pour la Chreſtienté.

Au reſte, qu'ils ne ſont pas moins effrontez, quand ils crient que les autres n'ont pas obſerué leur dict dernier edict. Qu'il eſt notoire, que non-obſtant beaucoup de raiſons, que le conſeil du Roy auoit, pour changer & reuoquer vne telle prouiſion, neantmoins à la ſuaſion des Princes & Seigneurs, dont il eſt maintenãt queſtion, ledict edict a eſté confirmé & de rechef publié en la Cour de Parlemẽt. Qu'il eſt vray, qu'on a excepté la banlieuë d'vne ville de Paris: mais que ce a eſté par neceſſité, & meſmes pour la ſeureté des nouueaulx predicans. Que ſur cela on peult iuger qu'elle impudence c'eſt, de dire,

que leſdictes dernieres lettres & declaration du Roy ſont du tout cõtraires au dernier edict de Ianuier, ainſi qu'a voulu dire la belle Hiſtoire de ces predicans. Que ſi on leur demande ce qu'ils veulent, tantoſt ils dirõt que ce n'eſt pas pour la religion qu'ils ſont armez : tantoſt ils eſcriront, que c'eſt pour leur religion: mais que telle cõtradiction leur ſert: qu'il falloit aultrement parler, quand ils ſolicitent les Allemans, & Anglois, aultrement quand ils s'excuſent vers le Roy Catholique, ou le Duc de Sauoye.

Or apres auoir remõſtré, qu'el les lettres ils eſcripuoiẽt deça & dela auec telle fineſſe & deſguiſemẽt, il entra en vn beau diſcours

de la religiõ Chreſtiéne, & de la condition d'icelle, & combien en eſtoient loing ces nouueaulx predicans armez, & que leurs faicts & effects eſtoient meſmes du tout contraires à leurs parolles : mais que telle eſtoit la marque ordinaire des impoſteurs. Ce pendant qu'ils auoient vn beau chãp de parler & preſcher, pour beaucoup de corruptions & abus qui ſont en l'egliſe, & pour la faulte des prelats eſtants par trop nonchallãs d'entendre à vne bonne & neceſſaire reformation, d'aduiſer à vne ſaincte vnion, de contenter les bonnes conſciences, & ce qui en depend. Mais que c'eſtoit redoubler le mal, d'y proceder comme y pro-

cedent au iourdhuy nos piteux ſoldats preſcheurs: & que ce n'eſtoit pas ainſi que les vrais & fide les Chreſtiens iadis y auoiẽt procedé.

Quant au troiſieſme poinct, auquel pour abyſmer les Princes & Seigneurs qu'ils haïſſent à mort, ils leur imputent de tenir le Roy & la Royne en priſon & captiuité honteuſe, il diſoit que c'eſtoit vne troiſieſme moquerie, ſemblable à leurs autres calomnies, & que leur Hiſtorie eſtoit par trop meſchant, de vouloir charger meſmes le Roy de Nauarre, comme d'vn rapt de la perſonne du Roy, duquel il eſt Lieutenant general, repreſentant la perſonne d'iceluy. Que noſtre malheureux

diffamateur des Princes, n'auoit eſté que trop hardi & abandõné, aiãt oſé bleſſer l'honneur dudict Roy & de ſon frere mõſeigneur le Cardinal, en ſon diſcours du Cõſeil & gouuernemẽt de Paris: mais que maintenãt il eſtoit par trop oultrageux, & qu'il n'y a pas de doubte q̃ le Prince de meſme ſang, qui le peult chaſtier, en fera ſon debuoir, quãt il en ſera aduerti, & que ſon noble cœur n'endurera pas vn tel tort faict à ſa maiſon. Que la ſuſdicte iniure de ces meſdiſans meritoit eſtre autremẽt chaſtiée que par vn deſmentir, & au ſurplus qu'elle n'eſtoit pas aſſez bien acouſtrée. Qu'il eſt certain que le Roy ne ſcauroit eſtre en plus grãde liberté que d'e

ſtre en ſa ville capitale & logis Royal, aſſiſté des Princes de ſon ſang, des pairs de France, de ſon priué cõſeil, de ſes cheualiers de l'ordre, de ſa Cour ſouueraine, comme meſmes par ſes lettres, ſignées de luy & de la Royne, leües & publiées en ladicte cour, il auoit declaré pour repoulſer ceſte vilaine calomnie: & que à bon droict il auoit par autres lettres publié, que ces fins reformateurs tenoient en leurs liens & puiſsãce l'vn des princes du ſãg, du nom duquel ils abuſent. Que du moins depuis quelques iours ces calomniateurs effrontez deb uoiẽt auoir quelque honte, voians le Roy & la Royne hors de Paris, loing de la compaignie de

tous ceulx que ces protecteurs de liberté nouuelle, veulent recu ler & eſtre loing. Ce pendãt que ce bon hiſtorien a oublié de dire ce que ſes ſoldats font pour la de liurance dũ Roy, pour laquelle il dict auoir pris les armes. Mais qu'il n'a pas eſté ſi ſot, qu'il n'ait biẽveu que leurs beaux exploicts ne ſeruoiẽt gueres à ſon propos: & meſmes qu'il n'a que trop con feſſé, quand il luy eſt eſchappé de dire qu'ils retiennẽt les deniers du Roy, puis qu'il n'a ſceu adiou ſter aultre excuſe, ſinon de dire en effect, qu'ils les aimẽt mieulx pour eulx que pour autres.

Somme, il diſoit que la poſte-rité ne pourra croire qu'il y ait ia mais eu peuple abuſé par des mo

queriés tant manifeſtes, & d'autre part qu'il y ait eu des impoſteurs tãt effrontez, comme nous les voions & ſentons.

Finalement, quant à ce qu'ils deſgorgẽt pour concluſion, c'eſt à dire, pour comble de leur rage, Que leſdicts Seigneurs, contre leſquels ils abbayent en toute fureur, veulent vſurper la couronne, & que de leur naiſſance ils ſont ennemis iurez de ce Royaulme (car tels ſont les mots d'vne inſtruction que ces meſdiſans ont enuoyée aux autres nations) le perſonnage dõt ie parle, eſtonné d'vne tant incroiable maledicẽce, ne ſceut que dire autre choſe, ſinon que c'eſtoit vne calomnie la plus deſbordée & deſeſpe-

rée,

rée, qui ait iamais esté forgée au cerueau, mesmes des diables, peres & maistres de mensonge. Mais que pour toute response, il ne falloit qu'emploier la fidelité approuuée par tant & si longue experience, & les grands seruices desdicts Prīces & Seigneurs, qui ont tousiours preferé, & preferent encores la defense & le droict de ceste couronne à leur propre vie: & qu'il n'y a ingratitude, quelque barbare qu'elle soit, qui puisse esteindre la memoire de ce qui en est deu auscicts seigneurs. Mais qu'il ne se falloit pas esbahir, si les hōmes ingrats veulét ruiner ceulx par lesquels ils ont esté nourris & esleuez. Que les bien-faicts de la bō-

té du Roy de Nauarre eſtoiẽt aſſez notoires. Que le glaiue d'vn Conneſtable de France verifioit aſſez ſa deuiſe. Et quant on ne diroit riẽ du ſurplus de leurs faicts, du moins que ces deux grands bouleuards de ce Royaulme, Mets, & Calais, ſont encores de reſte, pour teſmoigner à touſiours, combien auecques la fidelité, eſt grande, ſoit en aſſaillant, ſoit en defendant, la proüeſſe & vertu de ce Prince & Duc, que ces malheureux pẽſent accabler par leurs fouldres de detractions: & que au contraire le meſme Calais pourroit maintenãt eſtre teſmoing de l'infidelité & trahiſon de quelques malings, qui ont taſché d'y remettre & faire rentrer

l'ennemy, comme il ſera verifié en ſon temps. Brief, le perſonnage ſuſdict apres auoir deduict plus amplement ce que les Seigneurs, dont il parloit, auoient faict pour ce Royaulme, il ne ſe peut contenir qu'il ne s'eſcriaſt, O noble couronne, pourrois tu iamais oublier telles conqueſtes & victoires, par leſquelles tu es en liberté & honneur, & ſans leſquelles ou ſerois tu tombée? Toy ô peuple François, qui iuſques à preſent, as eſté defendu & maintenu par ces Princes, Seigneurs & Capitaines, faiſans meſmes des rempars de leurs teſtes & corps contre tes ennemis, pourrois tu bien tomber en telle ingratitude, que d'oublier tels ſeruices, ou

de les recompenſer de quelque laſche doubte & ſuſpicio? Seroit il poſſible que l'ingratitude des hommes fuſt ſi extreme, que de vouloir non ſeulement abolir la memoire de tant de bien-faicts, mais auſſi les couurir de faulſes reproches? Il eſt vray que les hiſtoires & des Grecs, & des Romains, nous monſtrent aſſez d'exemples de peuples ingrats enuers leurs gouuerneurs, capitaines & protecteurs. Mais il ſeroit impoſſible de trouuer exemple ſemblable à celuy, que ces calomniateurs deſeſperez veulent introduire.

Sur cela ledict perſonnage entra en quelque diſcours des memoires anciennes. Mais retour-

nant peu apres à ſon propos, diſoit qu'il s'eſtonnoit encores d'auantage de ce que noz harangueurs diſent de la Royne, laquelle maintenant ils flattent, maintenant ils menacent. Il remonſtroit le tort que luy font ces beaux reformateurs, auſſi biẽ que au Roy ſon fils: & qu'elle l'entẽd auſſi bien, que d'autre coſté elle recõgnoiſt & a touſiours bien recõgneu & en priué & en public, la ſinguliere fidelité, affection, & reuerẽce, auecques les bons debuoirs, offices & ſeruices deſdicts ſeigneurs, tant pour le regard de ſon mary & de ſes enfans, que de ſoy-meſme. Et à ceſte occaſion ce perſonnage nous fit vn grand recit de beaucoup de teſmoigna

ges non vulgaires de ce qu'il disoit. Et puis il remonstra, que si on vouloit rechercher ce que ces menteurs ont iusques à present faict & practiqué contre l'estat, honneur, auctorité & gouuernement de la Royne, lon trouuerra qu'ils en ont faict en somme, ainsi qu'ils font auiourdhuy contre ces seigneurs, les principaulx & plus fideles seruiteurs du Roy & de ladicte Royne. Et mesmes afin que la memoire de ce qu'ils ont attenté cõtre icelle, fust perpetuelle, qu'ils ont par cy deuant faict publier & imprimer par infinis libelles diffamatoires, leur mauuaise volonté contre ceste dame & princesse, de sorte qu'il nẽ fault que leur propre tesmoi-

gnage & ſignature pour les conuaincre.

Le perſonnage, dont ie parle, diſcourut plus au long tout ce que deſſus, & comme il a touſiours eſté employé aux grandes affaires de ce Royaulme, & congnoiſt le ſecret de la Cour, nous donnoit à entendre de grandes choſes ſur ce propos. Et d'auantage pour eſtre auſſi homme biẽ meſlé de bonnes lettres & de la congnoiſſance de toutes les hiſtoires, entremeſloit des exemples fort memorables: de ſorte que ie deſiroie grandement que tout ſon diſcours fuſt entieremẽt communiqué à tous ceulx qui ſont mal informez de ces affaires, comme i'eſpere que de brief

il ſera couché par eſcript par l'au
cteur meſmes, à la requeſte de
beaucoup de gens de bien. Ce
qui eſt d'autant plus deſiré, qu'il
dict tellement la verité, que ne-
antmoins il garde touſiours l'hõ-
neur des Princes d'vne part &
d'autre, & les deſcharge ſans fla-
terie, remonſtrant qu'il fault im-
puter tout le mal de ces diuiſiõs,
à des vilains & mal-heureux re-
gnards, couuerts d'vne hypocri-
ſie, maintenant ſi deſcouuerte,
que ſi au parauant pluſieurs ont
penſé qu'il y auoit quelque reli-
gion, maintenant il apert que c'e
ſtoit feinctiſe & ſimulatiõ. Mais
ce pendant que telle remonſtran
ce entiere viendra en lumiere, ie
toucheray encores en brief quel-
ques

ques poincts qui furent lors deduicts, touchant la faulseté dudict liuret, plustost fabuleux que historial, ou bien diffamatoire plus-tost que narratif, & que par tant on iugeoit estre sorti de la boutique de ce bon secretaire, qui iadis composa & publia le Tigre, & semblables vilennies. Or entre autres articles pleins d'vne impudẽce incroiable, chacun de nostre compaignie s'esmerueilla grandement de ce que ceſt historiẽ effrõté s'escrie ainsi, S'ILS DISENT, QV'ILS VEVLENT MAINTENIR L'EGLISE ROMAINE, QVI EST CELVY QVI LEVR Y DONNE EMPESCHEMENT? VOIT-ON LES EVESQVES

ET CVREZ CHASSEZ DE LEVRS EGLISES? LES VOIT-ON EMPESCHEZ DE PRESCHER? &c. La moquerie de ce bauard sembla d'autant plus indigne, qu'on lisoit ceſt article, lors que de toutes pars on voioit ça & lá les Eueſques & Curez dechaſſez, & qu'õ oioit les autres eſtre empriſonnez, les autres ſpoliez, les autres battus & meurtris, & q̃ telles cõplainctes retẽtiſ ſoiẽt iuſques au ciel. En ſomme il fut dict que la ſuſdicte moquerie eſtoit sẽblable à ce que ces bõs reformateurs auoiẽt imprimé & publié de leur conqueſte de Lion, ou ils diſent qu'il eſt accordé, premierement que lon ne dira plus de meſſe: ſecondement, que cha-

cun viura en liberté de ſa religió. Qu'il fault bien que les hommes ſoient inſenſez, s'ils ne s'apperçoiuent de la bonne grace de ces legiſlateurs. Au reſte, quant aux exces indignes, non ſeulement de toute religion, mais auſſi de toute humanité, que le ciel & la terre en crioyent vengeance. Et pour exemple d'iceux, le ſuſdict perſonnage racompta pluſieurs actes de tragedies horribles & barbares, iouées à bon eſcient en tout ce Royaulme par ces noueaulx pilliers des egliſes reformées, & pilleurs de la Catholique. Qui fut vne hiſtoire terrible & triſte, & laquelle pourtant ce bon Hiſtorien, c'eſt à dire, aduocat & procureur de partie ad-

uerſe, a bien ſceu taire du tout.

Or à l'occaſion d'icelle & pour conference, lon commence à rafreſchir la memoire des tumultes & guerres des Ruſtiques en Alemaigne du temps de Luther, & commẽt ledict Luther ſ'y porta auecques la nobleſſe, c'eſt à dire, tout autrement que ces nouueaulx predicans auecques leurs trouppes. Puis en montant plus hault, lon recita ce qui auoit eſté faict en Boheme, il y a maintenãt pres de cent cinquante ans, & d'auãtage quelqu'vn remarquãt les plus anciennes hiſtoires, & les raportant à ce qui eſt ſemblable de noſtre temps, recherçoit ſi iadis il s'eſtoit veuë vne barbarie, ou de Paiẽs, ou de Iuifs, ou d'He-

retiques, ou de Sarrasins plus furieuse, lors qu'ils se sont iectez sur les Chrestiens & leurs Eglises. Et par especial il insista sur l'histoire des actes cruels des Arriẽs & Donatistes, & remonstra que ce n'estoit pas chose nouuelle, que des trompeurs, encores qu'ils n'ayent pas vn mesme langage, facent de mesme, & que nonobstant la diuersité de la doctrine, il y ait similitude d'effects.

Au reste on trouua aussi estrange, que ce gẽtil Historien de nos reformateurs, contestant qu'il falloit tolerer deux religions en ce Royaulme, alleguoit vn exẽple antique du tẽps des Arriens, & de fresche memoire ie ne scay quel INTERIM de l'empereur

Charles. Et fut dict que ce bon homme eſtoit maling en l'vn, & ignorant en l'autre, & que par lá on pouuoit iuger quelle foy on debuoit auoir au ſurplus de ſa braue Chronique. Car quant à ce qu'il babille des Arriens, il allegue vn exemple reprouué, & faict quaſi tort à ſa ſecte, de la vouloir cõparer à l'eſtat d'iceulx. Il eſt bien vray que iadis l'imperatrice Iuſtine apres la mort de ſon mary, ſoubs l'auctorité de sõ fils mineur, voulut bien donner quelque permiſſion de s'aſſembler à ceulx qui ſe couuroyẽt d'vne confeſſion ambigue, & du mãteau du Cõcil d'Arimin, ſans autrement ſe dire Arriens ouuertement. Mais telle ordonnance fut

debatue & reiectée fort & ferme par tous les Chreſtiens fideles: & meſme le Chancelier ou Secretaire de ladicte Iuſtine, ayma mieulx perdre ſon office, voire auſſi ſa main dextre, que de ſigner vne telle permiſſiõ. Et quãd au meſme temps & lieu, ſoubs le nom de l'empereur on ordonna de baillervn temple aux Arriens, Ambroiſe Eueſque de Milan, s'y oppoſa iuſques au bout. Si noſtre Chroniqueur, puis qu'il vouloit entrer en ces memoires, euſt allegué comme les Catholiques furent iadis traictez par les Arriens, & que du moins pour la Gaule, il euſt regardé ce qu'en eſcriuit lors Hilaire Eueſque de Poictiers, & meſmemẽt touchãt

l'exces desdicts Arriens contre l'egliſe de Tholouſe, il euſt poſſible plus à propos allegué quelque exemple approchant de ce que la poure Frãce endure de rechef. du moins qu'en c'eſt endroict il debuoit auoir memoire du combat de Chryſoſtome ce grand Eueſque ſainct & catholique, contre vn capitaine nommé Gaynas, demandant à Conſtantinople vn temple pour les Arriens.

Quãt à ce qu'il ſonge de l'INTERIM de l'empereur Charles en Allemaigne, ce reſueur monſtre qu'il eſt auſſi ignorant des hiſtoires nouuelles, cõme des vieilles. Car l'empereur par ſondict INTERIM ne pretendoit pas de

de donner licence à plusieurs religions diuerses : mais plus-tost de les reduire toutes à vne, & les rappeller à l'vnion de l'egliſe Catholique, voire auſsi les conformer, tant qu'il pourroit, & à la doctrine, & aux ceremonies de celle qu'on appelle Romaine : & partant les Proteſtãs, tant qu'il leur fut poſsible, refuſerent & s'oppoſerent audict INTERIM, & meſmes Caluin en ſa Geneue eſcriuit contre iceluy le plus aigremẽt qu'il fut poſsible. Maintenant noſtre nouueau ſecretaire & Hiſtorien, qui ſemble n'auoir iamais veu la premiere page dudict INTERIM, en requiert l'vſage au nom de tous ſes confreres. S'il eſtoit aduoué d'iceulx,

ou bien s'il entendoit ce qu'il demande, il meriteroit qu'on luy octroiaſt ſa requeſte. Mais ie me doubte que il en vouldroit eſtre releué. Au reſte, c'eſt vn cas eſtrãge, que ceulx qui ont, tiennent & pratiquent vne loy qu'ils ont faicte à leur poſte à Geneue, de bruſler tous ceulx qu'ils iugerõt eſtre heretiques, c'eſt à dire, qui ne ſeront de leur faction, ou ne vouldront adorer ces mocqueurs: maintenãt preſchent, qu'il fault endurer en toute liberté pluſieurs egliſes & religions diuerſes & contraires. Ie vous prie, eſt il poſſible, que la France ait encores les yeulx ſi bendez, pour ne veoir pas que ces gallans ſe iouẽt de la religion, comme d'vne bal-

le, & ſ'en ſeruent maintenant de vne ſorte, maintenant de l'autre, l'accommodans touſiours à leurs deſſeins? & que d'entrée finemẽt ils ont demandé liberté des deux, pour eſtablir la leur, & aſſeruir ou plus-toſt exterminer l'autre? Et de faict ces bons & braues Libertins, n'ont peu gueres diſsimuler leur intention. Car des maintenãt par tout ou ils ſont les plus forts, n'ont ils pas dechaſſé leurs hoſtes? n'ont ils pas renuerſé toutes les Egliſes que ils ont trouuées? n'ont ils pas pris & occupé le tout? Endurent ils aux villes dont ils ſe ſont emparez, aucune choſe contraire à leurs nouuelles ceremonies? Ont il gardé ce qu'ils auoient offert, iuré, & pro.

mis par leurs belles proteſtatiõs? Et neantmoins encores oſent ils bien penſer, que nous ſoions ſi beſtes pour croire tout le cõtraire, quand ils feront le niquet, ou ſonneront vn mot de commandement, comme ſi en ſifflant ils nous enchantoyent & charmoyent. Ainſi quand ils renuerſent les iuriſdictions, auſsi bien que les Egliſes, ils veulent neantmoins que nous croions qu'ils ne touchent aux Magiſtrats, ny Eccleſiaſtiques, ny ſeculiers : cõme ſi vn brigand ayant tué vn hõme au milieu d'vn plein marché en la veuë de tous les citoyens, eſtans pris ſur le faict, ayant encores les mains ſanglantes, eſtoit quicte pour en torchant ſa bou-

che, dire qu'il n'a rien faict.

Or si ceſt' aage eſt pour le iourd'huy tellemẽt enſorcelée, aueuglée & eſceruelée, pour ne veoir ce qui eſt deuant les yeulx, & ne diſcerner point entre le blanc & le noir, pour le moins eſperons que la poſterité aura meilleur iugement: & afin que icelle ne penſe pas, que la France autrement renõmée de tant de bons eſprits, ait maintenant tout à coup perdu & ſens & entendement, delaiſſons luy quelque memoire de nos complainctes, gemiſſemens & proteſtations: voire mandons luy qu'il ya encores de reſte plus de cent mil hommes de cerueau, qui ne croyent pas aux menſonges, & ne ſont pas beſſlez d'hiſtoi

res menſongieres, & ſ'apperçoip uent des fineſſes des hypocrites, & au reſte ne tourne pas à tous vens. Et de faict, il eſt impoſſible, que en la fin la France ne ſ'aperçoipue en quelle confuſion elle tombe, ſi elle n'y prend garde. Du moins la nobleſſe, qui eſt toute en danger de eſtre miſe ſoubs les pieds de ſes vallets, en la fin ouurira les yeulx, pourveoir en quelle ſeruitude elle ſera reduicte, apres que la police ſera ruinée, auecques ce peu qui reſte de l'ordre de l'Egliſe, & cõſequẽment apres la ruine de ce noble Royaulme, qui iuſques à preſent a eſté ſi vaillãment defendu par la vertu & accord des gentils hõmes ſuiuans ſon Roy. Car il eſt

vray-ſemblable, que la plus-part de ces gentiles natures, haultes & genereuſes, ont vne bonne intention, & vn but digne de vn cueur droict & grand. Seulemẽt il fault les bien aduertir de ſe garder d'vn tas de ces fins & cauteleux hypocrites, qui les deſtournent, pour ſ'en ſeruir. Il eſt vray que c'eſt vn beau tiltre que de la Religion, & n'y a rien plus digne d'vn noble eſperit, que la defenſe d'icelle, & nous nous y debuons tous employer deuant toutes choſes, chacun en ſa vocation: (car autrement nous ne ſommes pas dignes d'eſtre hommes. meſmement en ce tẽps, auquel il y a tant de corruptions, & de deformitez en l'egliſe, ceulx qui pren-

nét le nom de reformateurs, ont grand aduantage pour attirer la multitude.) mais les hommes de ſens raſſis peuuent maintenant veoir, qu'il n'y a rien moins que religion en tout ce que ſoubs le nom d'icelle pourchaſſent ces hypocrites armez d'autre harnois que de l'euangile, & s'eſgarans trop loing hors les bornes d'iceluy. Et pleuſt à Dieu que tout ce qu'il ya de bon zele en ceſte nobleſſe, fuſt plus toſt conuerty, cõme i'eſpere qu'il ſera quelque iour, à pourchaſſer par moiens bons & legitimes, vne ſaincte reformation & vnion de l'egliſe, & ce pendant dechaſſer vn tas de perturbateurs malings, qui augmẽtent la diuiſion: auſſi pour cõ-

ſiderer

ſiderer ce qui aduiendra autrement apres le degaſt & renuerſement de ce Royaulme, & de ſon ordre & ſa police. Il y a maintenant plus de quatre cens & ſoixante ans, que apres l'aduis du Concil de Clermont, par l'exhortation d'vn Pierre d'Amiens, toute la nobleſſe de Frãce, en laquelle eſtoit le frere du Roy, & qui fut ſuyuie non ſeulemẽt des Gentils-hommes Anglois auecques le fils de leur Roy, mais auſſi des Alemans & Italiens, d'vn accord incroiable, & conſtance admirable, entreprint ſoubs l'ẽſeigne & cõduicte d'vn Godefroy de Buillon, qui cõmandoit à ceſte compaignie de trois cẽs mil hommes de pied, & cent mil de cheual, de

deliurer les Chreſtiens d'Orient, & repoulſer les Barbares infideles. Qui fut non ſeulement vne treſnoble entrepriſe ſainctement deliberée, mais auſſi vaillãment executée. Or il n'eſt pas maintenant queſtion d' aller ſi loing, & nous n'auons pas à combatre contre des Paiens, qui ſoiẽt en ce Royaulme. Graces à Dieu, ceulx qui en ont le gouuernemẽt ne deſirẽt que d'aduiſer à ce qui ſera le plus expedient pour la reformation de l'Egliſe, & l'vnion d'icelle, ſ'ils n'ẽ ſont deſtournez par les tumultes d' auiourd'huy, ſuſcitez à faulſes enſeignes. Et neantmoins quand les hommes vertueux, les armes poſées, ſe rangeront à ſuyure paiſiblement, &

ayder ceulx qui ont la charge de mettre toute la Republique en ordre & repos: ce ſera vne victoire & conqueſte auſſi noble que fut iadis celle dudict Godefroy: meſmemẽt que ceſte reuolte qui eſt maintenant eſleuée en France, eſt autrement plus dangereuſe, & nous menace d'vne pluſgrã de confuſion, que iadis ne faiſoit la tyrannie des Barbares en Orient. Que ſi il ne ſe peult trouuer moien d'accord & reconciliatiõ, & pour remettre le Royaulme en l'obeïſſance du Roy, & reſtablir ceulx qui à tort ſont deſpoſſedez, il faille venir aux armes, par le commandement d'iceluy, & auctorité legitime, i'eſpere, que ceulx qui en auront la charge, en

rendront bonne raiſon: & comme l'enſeigne dudict Godefroy, leur anceſtre, en la ſuſdicte ſaincte guerre portoit ceſte deuiſe, DEI VOLENTIS, auſsi qu'ils aduiſeront d'y proceder ſelon la volōté de Dieu, & ſoubs la craincte d'iceluy. Ce pendant il ne ſe fault pas eſtonner, ſi les malings calomnient tout ce qui leur deſplaiſt: la treſſaincte expedition dudict Godefroy n'a peu meſme eſchapper qu'elle n'ait eſté aſſaillie par les detractions domeſtiques des meſdiſans, auſsi biē que de l'infidelité des traiſtres: mais elle n'a pas pourtant laiſſé de paſſer oultre, & apres que Dieu luy a donné la victoire, a monſtré par effect que ſon but eſtoit de reſta-

blir en Paleſtine vn Royaulme, qui ſeruiroit à Ieſuchriſt: tellement que ce Godefroy a refuſé vne couronne Royale qui luy fut offerte, & ne voulut la porter au lieu ou Chriſt auoit eſté couronné d'eſpines.

De Sens, ce xx. de May.

IMPRIME A PARIS,
PAR GVILLAVME MO-
REL IMPRIMEVR
DV ROY.
M. D. LXII.

THE
NEWBERRY
LIBRARY